TAXE D'APPRENTISSAGE



Comment nous soutenir

- Choisissez votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage agréé

- Remplissez le bordereau de versement avec les informations suivantes :

Numéro UAI : 075 2017 K

Établissement : Faculté de Pharmacie de Paris
4 avenue de l'Observatoire - 75006 Paris

N° UAI	Diplôme	Catégorie
075 2017 K	Doctorat d'État en Pharmacie - M. Le Doyen	B



CONTACT

taxe@pharmacie.parisdescartes.fr

www.pharmacie.parisdescartes.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

www.linkedIn.com
Groupe : Faculté de Pharmacie de Paris

Faculté de Pharmacie de Paris

FacPharmaParis

FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Grâce à votre taxe d'apprentissage,

5 000
heures de TP par an

4 500
étudiants formés chaque année

300
pharmaciens diplômés chaque année



vous financez les travaux pratiques,





vous équipez les salles de formation,

Les études de pharmacie → 40 % de TP → 100 % financés par la TA







et vous soutenez les projets pédagogiques.



« La qualité de la formation des pharmaciens de demain garantit leur futur exercice professionnel.
Votre aide, par le versement de la taxe d'apprentissage à notre diplôme, est essentielle. Grâce à vous, nous pouvons maintenir cette expertise, à la hauteur du diplôme d'État que nous leur délivrons.
Merci donc de votre soutien. »

Pr Jean-Louis Beaudeux
Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris

Soutenez la Faculté de Pharmacie de Paris

N°UAI : 075 2017 K **Diplôme :** Doctorat d'État en Pharmacie - M. Le Doyen